

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
Direction Commerciale Régionale

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :
09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX25100334101087-07TPE01

E.A.R.L LAMOTHE
LIEU DIT LAMOTHE
MR VIGIE THIERRY
46340 DEGAGNAC

Facture du 07/09/2024

n° 10208377927



Electricité

Montant Hors TVA	344,96 €
Montant TVA (payée sur les débits)	62,69 €
Facture TTC	407,65 €

Montant total à payer (TTC) 407,65 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,25 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 07/11/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 06/11/2024
- Pour une facture au plus juste, communiquez vos index en contactant votre conseiller

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 9592696924
Compte commercial : 1-DRYV-159

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 12kVA

Nom du client

EARL LAMOTHE

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23446454397555
LIEU DIT LAMOTHE
46340 DEGAGNAC

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **407,65 €**
à partir du : **23/09/2024**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 09117219000 XX

E.A.R.L. de FOS

L. MARSIS (C.S.V. : 60 000 F)

Siège Social : CONCORÈS 46310

RCS CAHORS D 315 107 649

Tél. 05 65 31 02 39

n° TVA intracommunautaire

M EARL de Lamothe
LAMOthe
46310 DECAGNAC

n° TVA intracommunautaire

le 8/09

2024

EXACOMPTA

Achar Paille

3 Tonnes 420

75 €/Tonnes.

256,50

14,10

TVA: 5,5 270,60

270,60[€]

RÈGLEMENT pour le Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

~~SAS C.J. FRESQUET~~

SAS au capital de 50.000 €

N° TVA 62 70 522 056 266

EARL DE CAPOTHE
CAPOTHE
66360 DEBACNAC

NEINA

CODE MONNAIE ISO

DATE 24 septembre 2024

TVA
(taux)

Vente de granules ~~13~~

4 palettes de 77 sacs de 15,2 kg (1,155 T.)

$$H.T. = 1288 \text{ F}$$
$$TVA(10\%) = 128,80 \text{ €}$$

T.T.C. = 1476,80E

Total TTC

DATE D'ECHEANCE / / AUTRE

REMARQUES.....

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : LE VENDEUR SE RESERVE LA PROPRIETE DES MARCHANDISES DESIGNES SUR CE DOCUMENT, JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL ET INTERETS. A DEFAUT DE PAIEMENT A L'ECHANCEE CONVENUE, LE VENDEUR POURRA REPRIENDRE LES MARCHANDISES, LA VENTE SERA RESOLUE DE PLEIN DROIT SI BONS SEMBLES AU VENDEUR ET LES ACOMPTES DEJA VERSES LUI SERONT ACQUIS EN CONTREPARTIE DE LA JOUISSANCE DES MARCHANDISES DONT AURA BENEFICIE L'ACHETEUR. EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT UNE PENALITE DE 10 FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL SERA FACTUREE.